

Compte rendu de la séance du vendredi 08 novembre 2013

Président : GIBERT Alain
Secrétaire : BELLELLE Nelly

Présents :

Monsieur Alain GIBERT, Madame Nelly BELLELLE, Monsieur Christophe WISSER, Monsieur Hervé CAMPO, Monsieur André DELIE, Monsieur Gilbert DEMOULIN, Monsieur Gaston VAN DYCK

Absente :

Madame Emilie FORGET

Ordre du jour

1. Demande de participation aux frais de gestion de l'école dus par la Commune de LABOULE.
2. Demande de participation aux frais de gestion de l'école dus par la Commune de TAURIERS.
3. Demande de subvention à l'Etat suite aux intempéries des 23 et 24 Octobre 2013.
4. Demande d'autorisation d'utilisation du cadastre et matrice cadastrale.
5. Encaissement chèque EDF Collectivités (remboursement trop payé).
6. Lancement de l'enquête d'utilité publique de déclassement et classement d'un chemin rural au lieudit "Perrier". **Délibération annulée**
7. Lancement de l'enquête d'utilité publique pour la création d'un parking public au lieudit "Leyval".
8. Lancement de l'enquête d'utilité publique relative au projet de règlement local de publicité.
9. La Croix de Rocles : Participation pour le financement de l'assainissement collectif : Recouvrement de la taxe avant le raccordement au réseau. **Délibération annulée**
10. Emprunt à court terme pour le financement des travaux à la maison Tourvieille.

Questions diverses :

SIVTA.

Nouveaux cantons.

Enquête d'utilité publique de la station d'épuration.

Présentation du contrat rivière.

Délibérations du conseil

Demande de participation frais de gestion de l'école dus par Laboule (2013_072)

Le Maire expose au Conseil Municipal le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2012-2013, à savoir :

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2012-2013 pour 23 élèves

Fournitures scolaires :	1 651,85 €
Fournitures d'entretien ménager :	495,84 €
Fournitures d'entretien du bâtiment :	1 387,43 €
Consommation d'eau :	135,24 €
Consommation d'énergie – Electricité :	215,58 €
Consommation d'énergie – Granulés bois pour chauffage :	662,50 €
Consommation téléphonique :	599,61 €
Prestations de services (Maintenance informatique)	128,00 €
Prestations de services (Maintenance extincteurs)	0,00 €
Personnel communal :	
Salaire net	13 197,53 €
Charges patronales	4 839,26 €
TOTAL	23 312,84 €

23 312,84 € = 1 068,29 € pour un élève
23 élèves

Elèves concernés sur la Commune de LABOULE :

- MARION Paul
- SIX Maxence
- SIX Noa
- VOS Anouck

Le montant dû par la Commune de LABOULE s'élève donc à : 4 273,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de demander le remboursement de cette somme à la Commune de LABOULE.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Demande de participation frais de gestion de l'école dus par Taurier (2013_073)

Le Maire expose au Conseil Municipal le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2012-2013, à savoir :

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2012-2013 pour 23 élèves

Fournitures scolaires :	1 651,85 €
Fournitures d'entretien ménager :	495,84 €
Fournitures d'entretien du bâtiment :	1 387,43 €
Consommation d'eau :	135,24 €
Consommation d'énergie – Electricité :	215,58 €
Consommation d'énergie – Granulés bois pour chauffage :	662,50 €
Consommation téléphonique :	599,61 €
Prestations de services (Maintenance informatique)	128,00 €
Prestations de services (Maintenance extincteurs)	0,00 €
Personnel communal :	
Salaire net	13 197,53 €
Charges patronales	4 839,26 €
TOTAL	23 312,84 €

Conformément à la délibération en date du 18 Avril 2012, il faut appliquer un coût de pondération de 0.83.

$$23\,312,84 \text{ €} \times 0,83 = 19\,349,65 \text{ €}$$

$$\frac{19\,349,65 \text{ €}}{23 \text{ élèves}} = 841,28 \text{ € pour un élève}$$

Elèves concernées sur la Commune de TAURIERS :

- LAYACHI Meyliss
- LAYACHI Melyna
- MENZEL Zia

Le montant dû par la Commune de TAURIERS s'élève donc à : 2 523,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de demander le remboursement de cette somme à la Commune de TAURIERS.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Demande d'autorisation utilisation cadastre et matrice cadastrale (2013_074)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche souhaite utiliser les fonds de plan du cadastre numérisé de chacune de ses communes adhérentes, les plans EDIGEO mis à jour et les fichiers de la matrice cadastrale intégrant les propriétés non bâties, les propriétés bâties, le nom des propriétaires et des voies et lieudits, dans le cadre de ses missions de service public et des compétences qui lui ont été transférées.

En effet, les services du SEBA ne disposant pas à ce jour de ces autorisations, se voient contraints de demander ces différents documents en version papier difficilement exploitables en l'état.

La CNIL a autorisé le SEBA à accéder directement aux données à caractère personnel mis en oeuvre par les collectivités adhérentes à des fins de gestion des dossiers dont il a la charge.

Il convient donc d'autoriser la mise à disposition du SEBA, des documents susmentionnés pour leur utilisation dans le cadre de ses missions de service public et des compétences qui lui ont été transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE la mise à disposition du SEBA des fonds de plan du cadastre numérisé, les plans EDIGEO mis à jour et les fichiers de la matrice cadastrale intégrant les propriétés non bâties, les propriétés bâties, le nom des propriétaires et les voies et lieudits, dans le cadre de ses missions de service public et des compétences qui lui ont été transférées.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document utile.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Encaissement chèque EDF Collectivités (2013_075)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Société EDF Collectivités nous a transmis un chèque d'un montant de 11,33 € correspondant à un trop payé sur une précédente facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque établi par EDF Trésorerie Groupe d'un montant de 11,33 € (n° 4337311 tiré sur BNP PARIBAS).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Demande de subvention à l'Etat suite aux intempéries d'Octobre 2013 (2013_076)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Préfet de l'Ardèche concernant la réparation des dégâts causés aux biens non assurables par les intempéries des 23 et 24 Octobre 2013.

La Commune a demandé au Syndicat de Voiries et de Travaux Annexes d'établir les estimations chiffrées relatives à ces dégâts et le montage des dossiers dans le cadre des travaux urgents de voirie.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, décide la réalisation des travaux et sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique Leyval (2013_077)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une place publique municipale et d'une aire de retournement pour les services de secours afin d'améliorer la sécurité à l'entrée du hameau de Leyval afin que cesse tout problème de stationnement et altercations entre les différents habitants de ce hameau et aussi d'améliorer la sécurité publique et les conditions de circulation.

Le parking actuel, sans statut juridique, a été construit sur des terrains privés par les employés de la Commune avec des apports de matériaux il y a plusieurs dizaines d'années.

Le Conseil Municipal a décidé de classer cette place dans le réseau des voies communales à caractère de place publique.

Pour cela chaque propriétaire doit donner son accord pour céder à titre gratuit ou onéreux une partie des terrains concernés par la place publique ou un peu plus si il y a agrandissement nécessaire.

A ce jour, trois copropriétaires n'ont pas donné leur avis favorable. Les discussions engagées avec ces copropriétaires ne permettent pas de conclure par la voie amiable.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des domaines sur l'avis des biens à acquérir.

Dans ces conditions, il est demandé de poursuivre la phase d'acquisition des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet, par la voie de l'expropriation pour utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de poursuivre l'acquisition par voie d'expropriation.
- Autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet en vue de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et publiques pour la Déclaration d'Utilité Publique.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous actes se rapportant à cette procédure.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Règlement local de publicité : Lancement de l'enquête publique (2013_078)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une place publique municipale et d'une aire de retournement pour les services de secours afin d'améliorer la sécurité à l'entrée du hameau de Leyval afin que cesse tout problème de stationnement et altercations entre les différents habitants de ce hameau et aussi d'améliorer la sécurité publique et les conditions de circulation.

Le parking actuel, sans statut juridique, a été construit sur des terrains privés par les employés de la Commune avec des apports de matériaux il y a plusieurs dizaines d'années.

Le Conseil Municipal a décidé de classer cette place dans le réseau des voies communales à caractère de place publique.

Pour cela chaque propriétaire doit donner son accord pour céder à titre gratuit ou onéreux une partie des terrains concernés par la place publique ou un peu plus si il y a agrandissement nécessaire.

A ce jour, trois copropriétaires n'ont pas donné leur avis favorable. Les discussions engagées avec ces copropriétaires ne permettent pas de conclure par la voie amiable.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des domaines sur l'avis des biens à acquérir.

Dans ces conditions, il est demandé de poursuivre la phase d'acquisition des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet, par la voie de l'expropriation pour utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de poursuivre l'acquisition par voie d'expropriation.
- Autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet en vue de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et publiques pour la Déclaration d'Utilité Publique.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous actes se rapportant à cette procédure.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Emprunt de 49.000 € auprès de la Caisse d'Epargne (2013_079)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de souscrire un emprunt permettant de payer les travaux effectués à la maison Tourvieille dans l'attente de l'encaissement de la somme de 49 000 € correspondant au montant de la vente d'un terrain communal à la Communauté de Communes Beaume-Drobie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 49 000 euros sur 24 mois, dans l'attente de l'encaissement de la somme de 49 000 € correspondant au montant de la vente d'un terrain communal à la Communauté de Communes Beaume-Drobie

Le remboursement du capital se fera IN FINE.

Ce prêt portera intérêt au taux de 2.33 %, les frais de dossier sont de 100 euros.

L'emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Règlement local de publicité : lancement de l'enquête publique (2013_080)

Annule et remplace la délibération 2013_78

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 Janvier 2011, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un règlement local de publicité et par délibération du 04 Juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé un projet de règlement local de publicité.

Monsieur le Maire indique, qu'après saisine du Tribunal Administratif de Lyon, Monsieur Michel DELALANDE a été désigné par décision du 24 Septembre 2013, comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jacques VIEILLEVIGNE comme suppléant.

En application de la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010, du décret n° 2012-118 du 30 Janvier 2012, des articles L.581-1 et suivants et R.581-1 et suivants du Code de l'Environnement et des articles L.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient désormais de lancer la procédure d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le lancement de l'enquête publique du règlement local de publicité de la Commune de Rocles.

Acte la nomination de Monsieur Michel DELALANDE comme commissaire enquêteur.

Engage les modalités réglementaires de publicité et d'information concernant l'enquête publique.

Dit que les modalités de mise en oeuvre et d'organisation de l'enquête publique feront l'objet d'un arrêté spécifique du Maire.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'engager toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

